Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026041SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 Avril 2026 à 19H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Isabelle TANGUY, qui a donné procuration à Marion VERNET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.04.2026 / 2026/041 : DÉLIBÉRATION POUR LA CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET LA DÉSIGNATION DES MEMBRES :

RAPPORTEUR M. COSQUER

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026041SCA-DE

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, M. Le Maire vous propose de créer 7 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil, et d'en élire les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Il est proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 10 membres comme suit :

Ceci étant exposé,

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale,

Considérant qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Considérant que Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission,

Considérant que le conseil municipal peut librement choisir le nombre et le type de commissions qu'il souhaite former au titre de l'article L2121-22 du CGCT,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE,

Article N°1 :
DE CONSTITUER les 7 commissions municipales telles que présentées ci-dessous,

Article N°2 :
DE COMPOSER les commissions de 10 conseillers municipaux suivant le tableau présenté ci-dessous :
M. Le Maire, Président de droit,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026041SCA-DE

- 7 conseillers municipaux majoritaires
- 2 conseillers municipal du groupe d'opposition *« Scaër, agir ensemble pour l'avenir »*
- 1 conseil municipal du groupe d'opposition *« Scaër à gauche, joyeuse, populaire et solidaire »*

Article N°3 :
DE DÉSIGNER au sein des commissions les membres des 7 commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, le Maire étant président de droit des commissions municipales :

Nom de la commission	Membres
Commission Attractivité, Commerce et Tourisme	Président : M. Guy FAOUCHER Membres titulaires : Isabelle TANGUY Pierre-Olivier MOY Gaëlle REFFO Marianne VOISIN Benoit GUEGAN Brigitte FAOUCHER SELLIN Valérie GRÉGOIRE EVENNOU Olivier TRAOUEN Sandrine LIZANT MALHERE Dominique LE CROM Membres suppléants : Pierre-Yves LE FER Marine SÉNÉCHAL Barbara STEMPF Jeanine DANIEL

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026041SCA-DE

Commission Finances et Ressources	Président : M. Guy FAOUCHER Membres titulaires : Gaëtan COSQUER Isabelle TANGUY Pierre-Yves LE FER Valérie EVENNOU GRÉGOIRE Cédric GOUIFFES Benoit GUEGAN Jean-Pierre GUILLOU Sandrine LIZANT MALHERE Fabrice MALHERE Dominique LE CROM Membres suppléants : Marion VERNET Barbara STEMPF Frédéric MICHEL Jeanine DANIEL
Commission Éducation, Enfance et Jeunesse	Président : M. Guy FAOUCHER Membres titulaires : Marion VERNET Jean-Pierre GUILLOU Ségolène ERDMANN Sylvie TROUBOUL Arnaud LE GOFF Gaëlle REFFO Marianne VOISIN Barbara STEMPF Frédéric MICHEL Jeanine DANIEL Membres suppléants : Brigitte FAOUCHER SELLIN Marine SÉNÉCHAL Olivier TRAOUEN Dominique LE CROM

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026041SCA-DE

Commission Voirie, Urbanisme et Travaux	Président : M. Guy FAOUCHER Membres titulaires : Pierre-Yves LE FER Jean Pierre GUILLOU Stéphane ALLOT Marianne VOISIN Vincent HUET Pascal PÉREZ Cédric GOUIFFES Frédéric MICHEL Fabrice MALHERE Dominique LE CROM Membres suppléants : Arnaud LE GOFF Sandrine LIZANT MALHERE Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL
Commission Santé et Action sociale	Président : M. Guy FAOUCHER Membres titulaires : Valérie GRÉGOIRE EVENNOU Isabelle TANGUY Brigitte FAOUCHER SELLIN Gaëlle REFFO Ségolène ERDMANN Pierre-Olivier MOY Marlène LEFEVRE Barbara STEMPF Fabrice MALHERE Jeanine DANIEL Membres suppléants : Gaëtan COSQUER Sandrine LIZANT MALHERE Frédéric MICHEL Dominique LE CROM

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026041SCA-DE

Commission Agriculture et Environnement	Président : M. Guy FAOUCHER Membres titulaires : Cédric GOUIFFES Arnaud LE GOFF Nadia BELKALEM Sylvie TROUBOUL Stéphane ALLOT Vincent HUET Pascal PÉREZ Fabrice MALHERE Frédéric MICHEL Dominique LE CROM Membres suppléants : Arnaud LE GOFF Barbara STEMPF Marine SÉNÉCHAL Jeanine DANIEL
Commission Associative, Sportive et Culturelle	Président : M. Guy FAOUCHER Membres titulaires : Benoit GUEGAN Marlène LEFEVRE Nadia BELKALEM Sylvie TROUBOUL Vincent HUET Marianne VOISIN Pierre-Olivier MOY Marine SÉNÉCHAL Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL Membres suppléants : Ségolène ERDMANN Sandrine LIZANT MALHERE Barbara STEMPF Dominique LE CROM

Article N°4 :
D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026041SCA-DE

Article N°5 :

Cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte – CS 44416 - 35044 RENNES -ou sur le site télérecours citoyen (*www.telerecours.fr*) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR